

Pas si **SIMPLE**

L'impact des infractions de possession simple et de trafic de drogues sur l'équité en matière de santé

SOMMAIRE

CONTEXTE



De plus en plus de données montrent que le cadre canadien de contrôle des drogues nuit à la santé et à la sécurité publiques, entraînant des conséquences négatives sur la santé des personnes qui utilisent des drogues tout en exacerbant des inégalités systémiques, en particulier chez les Autochtones, les Noir-es et les personnes non logées et vivant dans la pauvreté. En réponse, des réformes juridiques et politiques apportées au cours des dix dernières années ont permis de réduire le nombre d'inculpations portant uniquement sur la possession simple de drogues. Toutefois, ces évolutions ont entraîné des accusations plus fréquentes pour trafic de drogues ainsi que des peines plus sévères en cas de condamnation pour ce délit.

Pour mieux comprendre les implications de ces évolutions pour la santé et le bien-être des personnes qui utilisent des drogues, le Réseau juridique VIH et l'Université métropolitaine de Toronto ont conçu une étude qualitative à méthode mixte afin d'explorer trois questions avec des personnes qui utilisent des drogues, des intervenant-es en réduction des méfaits, des avocat-es de la défense ainsi que des expert-es en politiques sur les drogues :

1. Comment les personnes qui utilisent des drogues se procurent-elles, consomment-elles, stockent-elles et/ou transportent-elles des substances illicites?
2. Comment la police, les procureur-es et les tribunaux au Canada et dans d'autres pays font-ils la distinction entre la possession de drogues pour usage personnel et la possession de drogues en vue du trafic?
3. Quelles sont les répercussions immédiates et à long terme de la criminalisation de la possession simple et du trafic de drogues?



PRINCIPALES CONCLUSIONS

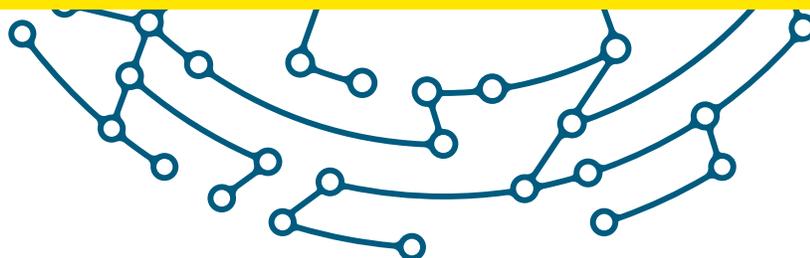


L'UTILISATION ORDINAIRE DE DROGUES ET LE PARTAGE DE CELLES-CI SONT CRIMINALISÉS EN TANT QUE TRAFIC.

- Une analyse des décisions judiciaires en Ontario et de la littérature a confirmé que la quantité de drogue qu'une personne est surprise à transporter est un facteur essentiel que la police, les procureur-es et les tribunaux prennent en compte pour distinguer la possession simple de la possession en vue du trafic.
- D'autres facteurs que les instances d'application de la loi associent au trafic sont la présence de balances, de quantités emballées séparément, d'agents de coupe et de grosses sommes d'argent sur une personne ou là où elle vit.
- Pourtant, notre étude révèle de nombreuses raisons pour lesquelles les personnes qui possèdent des drogues pour leur propre consommation peuvent être en possession de plus grandes quantités, posséder des balances, diviser leurs drogues en plusieurs paquets et/ou diviser ou partager leurs drogues – notamment des préoccupations pour leur sécurité et celle d'autrui.
- Les personnes qui utilisent des drogues achètent souvent en gros pour des raisons économiques et pour réduire l'exposition à une offre dangereuse ainsi que le risque de rencontre avec la police.
- De nombreuses personnes possèdent des balances, qu'elles utilisent pour s'assurer d'une transaction équitable lors de l'achat de drogues ou pour mesurer une dose appropriée afin de réduire le risque de surdose.
- Il est courant que des personnes stockent leurs drogues dans des emballages séparés afin de réduire le risque de vol (c'est-à-dire de perdre tout leur stock, ce qui pourrait entraîner un sevrage pénible), de faire la différence entre des drogues de diverses puissances ou compositions, et de réduire le risque d'utiliser par inadvertance une drogue différente ou une quantité excessive.
- Il est courant de partager des drogues avec des ami-es ou de s'en procurer pour eux/elles, souvent par souci à leur égard, pour leur éviter un sevrage douloureux ou pour réduire le risque de surdose en ayant un approvisionnement connu ou en lequel on a confiance.

« L'une des belles choses que nous constatons, c'est que devant la grande volatilité de l'offre en raison de la criminalisation et de la répression, les personnes veillent vraiment les unes sur les autres, dans la communauté – et cela a créé une dynamique où [...] les gens se sauvent constamment la vie mutuellement en partageant leur approvisionnement avec d'autres. »

EXPERT-E EN POLITIQUES SUR LES DROGUES 1



LES PRATIQUES ÉTHIQUES DE FOURNISSEUR(-EUSE)S DE DROGUES CONTREDISENT DES HYPOTHÈSES RÉPANDUES

- L'impression d'une distinction binaire entre les personnes qui utilisent des drogues et celles qui en fournissent est brouillée dans la pratique, tout comme les indicateurs qui distinguent un groupe de l'autre.
- Les personnes qui fournissent des drogues reconnaissent souvent les risques du marché volatil des drogues; certaines adoptent des pratiques de précaution afin d'atténuer le risque de surdose ou de favoriser d'autres bienfaits pour la santé, tels que :
 - identifier des fournisseur(-euse)s fiables qui connaissent leur produit et peuvent attester de sa qualité et de sa composition;
 - essayer les drogues avant de les vendre afin d'en connaître la puissance et la qualité, et de communiquer ces informations aux autres;
 - participer à des programmes d'analyse des drogues afin d'en connaître la composition et de communiquer ces informations aux autres;
 - modifier la composition de leurs drogues afin de garantir la constance et de modérer leur puissance;
 - ne vendre qu'à des personnes qu'elles connaissent et non à des personnes dont elles ne connaissent pas le niveau de tolérance;
 - distribuer du matériel de réduction des méfaits; et
 - réanimer des personnes en état de surdose.

L'UTILISATION DE DROGUES EN PUBLIC EST UNE STRATÉGIE POUR ÊTRE EN SÉCURITÉ, DEVANT L'ABSENCE D'AUTRES LIEUX

- La crise extraordinaire du sans-abrisme au Canada signifie que la consommation de drogues en public est souvent la seule option viable.
- Les personnes qui utilisent des drogues doivent constamment trouver un équilibre entre des stratégies d'utilisation plus sûres (par exemple, consommer leurs drogues dans des lieux publics, où il y a plus de chances que quelqu'un soit témoin d'une éventuelle surdose et y réagisse) et la menace de la police (qui exige de consommer dans des endroits plus isolés).
- Pour réduire le risque d'attirer la police, les personnes doivent aussi consommer à la hâte, ce qui comporte des risques accrus pour la santé.
- De nombreuses personnes tentent également d'accroître leur sécurité personnelle en accédant à des services de consommation supervisée, mais ces lieux sont de moins en moins disponibles en Ontario, vu la législation adoptée en 2024 qui a entraîné la fermeture de nombreux sites et qui entravera la poursuite des activités de ceux qui restent. Le manque de lieux pour l'inhalation plus sûre est une autre raison de consommer des drogues dans l'espace public.
- La visibilité des personnes pauvres et non logées, dans l'espace public, signifie qu'elles sont confrontées à des interactions constantes avec la police, ce qui entraîne une application accrue des lois sur les drogues à l'encontre des personnes vivant dans la pauvreté – un risque qui est amplifié pour les personnes noir-es et les personnes autochtones, qui racontent souvent faire l'objet d'un profilage racial de la part des forces de l'ordre.

« Les personnes ne veulent pas être [seules] à l'intérieur. Elles ne veulent pas mourir. »

EXPERT-E EN POLITIQUES SUR LES DROGUES 4



LES LOIS RELATIVES AUX DROGUES PRÉSENTENT DES RECOUPEMENTS AVEC D'AUTRES LOIS PUNITIVES, CRÉANT DES OBSTACLES AUX SOINS DE SANTÉ ET ENTRAÎNANT D'AUTRES PRÉJUDICES SOCIAUX ET POUR LA SANTÉ.

- La peur de la police – associée à la menace de poursuites pénales pour des délits liés à la drogue et à d'autres conséquences punitives, telles que l'intervention des services de protection de l'enfance – conduit des personnes qui utilisent des drogues à s'isoler et à les consommer de manière précipitée et peu sécuritaire pour elles, ce qui entraîne des décès par surdose.
- La menace policière est particulièrement stressante pour les parents noir-es et autochtones, en raison du profilage racial et de la surreprésentation des enfants autochtones, noir-es et autres enfants racisé-es dans le système de protection de l'enfance.
- Des agent-es de police confisquent le matériel de consommation de drogues ou utilisent sa présence comme prétexte pour fouiller des personnes qui utilisent des drogues, ce qui décourage des personnes de conserver sur elles du matériel pour une consommation plus sécuritaire.
- Des personnes qui utilisent des drogues évitent d'accéder aux services de réduction des méfaits parce qu'elles craignent d'avoir affaire à la police ou d'être cataloguées comme des personnes qui utilisent des drogues.
- La criminalisation rend plus difficiles les interventions en réduction des méfaits, car des client-es qui craignent la police peuvent avoir tendance à se déplacer ou à se disperser, ce qui les rend plus difficiles à joindre par les intervenant-es.
- Lorsque l'accès des vendeur(-euse)s de drogues à des services de réduction des méfaits est limité, les intervenant-es en la matière manquent des occasions de s'engager auprès de ces personnes pour leur proposer une utilisation plus sûre des drogues et une éducation sur la réduction des méfaits, ce qui finit par affecter la sécurité des client-es.
- Les saisies de drogues déstabilisent l'approvisionnement et poussent des personnes vers des marchés plus risqués. Les saisies interrompent l'accès à des sources en drogues que les personnes connaissent ou auxquelles elles font confiance; elles causent des symptômes de sevrage, augmentent l'implication dans le marché des drogues non réglementées et contraignent souvent des personnes à un approvisionnement qu'elles ne connaissent pas et qui pourrait être plus puissant.
- L'arrestation conséquente des fournisseur(-euse)s de drogues entraîne également une vulnérabilité accrue dans la communauté.
- La criminalisation peut conduire à l'expulsion et à la perte d'un logement. Des personnes sont déplacées après avoir été expulsées de leur logement en raison de leur implication présumée dans des délits liés à la drogue ou parce qu'elles ont été arrêtées et/ou incarcérées, et ont donc perdu l'accès à leur résidence ou à des lits d'hébergement.
- Un casier judiciaire limite l'accès au logement et à l'emploi, ce qui aggrave encore la pauvreté; et l'incarcération interrompt l'accès aux soins de santé, y compris à des médicaments.
- La prohibition des drogues touche tous les aspects de la vie des gens – de leur santé (y compris les risques d'infection, d'empoisonnement lié à la drogue ainsi que de décès) jusqu'à leur sécurité personnelle, en passant par leur accès à leur famille, à des réseaux de soutien, à un logement, à un emploi, etc.



« Aussitôt que nous commençons à bâtir une communauté, j'ai l'impression que la police nous sépare. »

PERSONNE QUI UTILISE DES DROGUES, FEMME AUTOCHTONE, SUDBURY 1

RECOMMANDATIONS DE RÉFORME



La crise des drogues toxiques emporte des milliers de vies chaque année. Les décideurs politiques ont le choix : poursuivre un modèle de criminalisation qui a échoué ou adopter une approche fondée sur la justice sociale et les droits humains.

Le Canada doit aller au-delà des réformes fragmentaires et s'engager à décriminaliser, réglementer et soutenir des services qui favorisent la santé et la dignité des personnes qui utilisent des drogues.

UNE APPROCHE HOLISTIQUE DE LA DÉCRIMINALISATION

Les lois actuelles sur les drogues sont une source injustifiable de préjudices à la santé, à la sécurité et au bien-être des personnes qui utilisent des drogues et plus généralement pour les communautés. La dépénalisation de la possession simple de drogues a renforcé une fausse distinction entre les personnes qui utilisent des drogues et celles qui en vendent. Le fait de n'avoir pas pris en compte les fournisseurs et producteurs de drogues, dans les efforts de réforme législative et dans le recentrage correspondant des efforts de répression sur les activités considérées comme du trafic de drogues, a entraîné de multiples préjudices, notamment une augmentation de la sévérité des accusations et des peines, une augmentation des risques d'empoisonnement et de décès dus à des drogues toxiques, et une augmentation de la violence.

En conséquence, le **Canada doit procéder à une refonte complète des lois actuelles sur les drogues ainsi qu'à la décriminalisation de la possession personnelle de drogues et des activités liées à la fourniture et à la distribution de drogues, ce qui signifie que la police ne pourrait plus inculper, arrêter ou punir de quelque manière que ce soit une personne pour s'être adonnée à ces activités.** Cela permettrait de réduire les craintes et les obstacles auxquels les personnes sont confrontées en ce qui concerne l'accès à des soutiens utiles.

RÉGLEMENTATION ET LÉGALISATION

Les décideurs politiques **ne devraient pas se limiter à la décriminalisation : le Canada, en collaboration avec les instances provinciales, doit également prendre des mesures immédiates pour légaliser et/ou réglementer les substances contrôlées**, car c'est le seul moyen de résoudre efficacement la toxicité actuelle des drogues. Le Groupe d'experts de Santé Canada sur la consommation de substances a lui-même appelé à la légalisation et à la réglementation, afin de stabiliser les marchés et de permettre l'accès à des drogues plus sûres.

MISE À L'ÉCHELLE DES SOINS DE SANTÉ ET DES SOUTIENS VOLONTAIRES AUX PERSONNES QUI UTILISENT DES DROGUES

Les gouvernements de tous les paliers, au Canada, devraient redistribuer les ressources actuellement utilisées pour lutter contre les infractions liées à la drogue vers des programmes sociaux et de santé plus solides; et mettre à l'échelle le soutien en réduction des méfaits et les services de traitement volontaire, en particulier ceux qui sont sensibles au genre et adaptés à la culture des communautés historiquement négligées.

Cela doit inclure des réformes visant à élargir l'accès au logement, à l'aide au revenu, à des services de réduction des méfaits et à des programmes d'approvisionnement plus sûr qui répondent aux besoins des femmes et des communautés autochtones, noires, racisées et de genres divers.

RÉPONSE AUX SOURCES CROISÉES D'EXPOSITION À LA CRIMINALISATION

Les gouvernements de tous les paliers, au Canada, doivent envisager une réforme de la législation sur les drogues en tenant compte d'autres facteurs structurels qui nuisent aux personnes qui utilisent des drogues et qui entraînent une exposition excessive au système pénal.

Cela inclut des facteurs sociaux et économiques de la participation à des marchés non réglementés (p. ex. la privation économique, l'assistance sociale inadéquate et l'exclusion des marchés du travail formels en raison du racisme systémique ou d'autres facteurs) ainsi que l'abandon des pratiques de la police et des procureur-es consistant à considérer des comportements de réduction des méfaits comme étant des preuves d'un trafic.

Cela est particulièrement pertinent dans un contexte où, de plus en plus, des gouvernements locaux et provinciaux hostiles aux personnes qui utilisent des drogues multiplient les lois et les politiques visant à punir davantage celles qui en utilisent dans les espaces publics, créant de nombreux obstacles supplémentaires aux services de réduction des méfaits, notamment en supprimant le financement des services sociaux et de santé essentiels, et en autorisant les traitements de désintoxication non volontaires – violant ainsi les droits à l'autonomie, à la vie, à la santé, à la liberté et à l'égalité des personnes qui utilisent des drogues.

Les personnes qui utilisent des drogues paient le prix le plus élevé pour l'échec des politiques canadiennes sur les drogues. Notre étude présente des appels clairs à un changement transformateur. Nous espérons que ces appels enrichiront les délibérations et le dialogue entre les expert-es en politiques sur les drogues, les chercheur(-euse)s et les communautés affectées, et aideront les décisionnaires politiques à prendre des décisions plus éclairées qui amélioreront l'approche du système pénal en ce qui concerne l'utilisation de drogues. **En mettant l'accent sur les personnes les plus touchées, notre étude propose une feuille de route fondée sur des données probantes pour une réforme législative et politique qui réduira les préjudices, restaurera la confiance et réorientera l'approche du Canada en matière d'utilisation de substances vers la justice sociale, économique et raciale et les droits humains.**



RÉSEAU JURIDIQUE VIH

1240, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5R 2A7

Téléphone : +1 416 595-1666
Télécopieur : +1 416 595-0094
Courriel : info@hivlegalnetwork.ca



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada

CETTE ÉTUDE A ÉTÉ GÉNÉREUSEMENT FINANCÉE PAR
L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (ASPC). LES
POINTS DE VUE EXPRIMÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT
NE REFLÈTENT PAS NÉCESSAIREMENT CEUX DE L'ASPC.